



FÉDÉRATION EURO-MÉDITERRANÉENNE CONTRE LES DISPARITIONS FORCÉES

EURO-MEDITERRANEAN FEDERATION AGAINST ENFORCED DISAPPEARANCES

الفيدرالية الأوروبية المتوسطية ضد الاختفاء القسري

Rapport annuel 2023

SOMMAIRE

I. Contexte

- Qu'est-ce que la FEMED?
- Membres de la FEMED

II. Introduction

III. Activités réalisées

- Formation à Erbil sur les techniques de plaidoyer et l'influence des politiques & rencontre avec les autorités irakiennes - du 28 février au 1er mars
- Conférence - "Femmes et disparitions forcées : une double peine" - 17 mars
- Conférence - "Le droit à la vérité : punir ou libérer les consciences ?" - 24 mars
- Mission de plaidoyer auprès des organes des Nations Unies à Genève - du 8 au 12 mai
- Campagne "Et si j'avais disparu ?" - du 30 août au 1er septembre
- Formation & ateliers sur les techniques de plaidoyer et l'influence des politiques à Hammamet en Tunisie - du 26 au 29 septembre
- Etude sur les besoins des familles de disparu.es en Turquie
- Table ronde "75 ans de la Déclaration universelle des droits de l'Homme : Une histoire de femmes" - 8 décembre

IV. Communication

- Devoir de Vérité
- Développement des réseaux sociaux
- Site internet

I. Contexte

Cette année encore, l'instabilité politique et la répression qui s'est abattue sur les membres de la société civile dans de nombreux pays de la région ont conduit à de graves violations des droits de l'Homme. Outre les disparitions forcées, qui constituent un véritable outil de terreur, les menaces qui pèsent sur les journalistes et les défenseur.euses des droits humains ne cessent de croître.

En effet, les libertés d'expression, d'association et de réunion ont été largement bafouées dans des pays comme l'Algérie, le Maroc, la Syrie, la Turquie, la Libye, l'Égypte et l'Irak. Cette tentative de faire taire les voix dissidentes entrave les activités des associations des familles de disparu.es dans ces pays-là, dans la mesure où les membres de la société civile sont terrorisés et, de ce fait, s'auto-censurent et évitent d'organiser des événements voire même d'y participer.

Ainsi, de facto les associations de famille de disparu.es subissent les mêmes vagues de répression de la part des autorités de leur pays.

En Turquie, ce sont les membres des associations de familles de disparu.es telles que les mères du samedi et les mères pour la paix qui sont directement harcelées, arrêtées et poursuivies en justice. En effet, les mères du samedi étaient chaque semaine arrêtées et détenues arbitrairement en raison de leurs sit-in.

En Égypte, bien que la FEMED n'ait pas encore d'associations membres, elle travaille avec des partenaires qui sont présents dans le pays et d'autres qui ont été contraints à l'exil et ont demandé l'asile en France ou en Allemagne. Le président de l'Association des familles de disparus, Ibrahim El Metwally, est toujours en détention provisoire et en attente de son procès. Le même sort a été réservé à la vice-présidente, Hanane Badreddine, qui a été détenue pendant un an avant d'être relaxée. Depuis, l'association est en veille et les familles de disparu.es n'osent plus se réunir et encore moins mener des actions.

En Syrie, il y aurait eu 112 000 disparitions entre mars 2011 et août 2022 selon l'ONG Syrian Networks for Human Rights. En juin, l'Assemblée générale des Nations unies a établi une institution internationale indépendante pour enquêter sur les disparitions forcées en Syrie depuis 2011 et accorder des réparations aux familles des victimes.

La FEMED se félicite de l'institution d'un nouveau mécanisme pour la recherche de la Vérité qui a été créé grâce au combat des familles de disparu.es. En septembre, un tribunal pénal de Paris a annoncé qu'il jugerait trois hauts responsables des services de sécurité syriens en leur absence pour complicité de crimes de guerre et crimes contre l'humanité, avec un procès prévu pour mai 2024. En octobre, la Cour internationale de justice a tenu sa première audience publique dans une affaire où le Canada et les Pays-Bas accusaient le gouvernement syrien de violer la Convention des Nations unies contre la torture. En novembre, la justice française a émis des mandats d'arrêt contre le président syrien Bachar el Assad, son frère Maher el Assad et deux autres hauts responsables pour complicité de crimes de guerre et crimes contre l'humanité, en lien avec l'utilisation présumée d'armes chimiques en 2013.

Le rapport de visite du Comité des disparitions forcées en Irak en mars met en lumière l'ampleur des défis rencontrés dans ce pays en matière de disparitions forcées. Au terme de sa visite en Irak le 9 août, le Haut-Commissaire aux droits de l'Homme, M. Volker Türk, a exhorté l'Irak à mettre en œuvre les recommandations du Comité et à adopter une loi sur les disparitions forcées conforme aux normes internationales en matière de droits humains.

Les tensions dans la région des Balkans ont culminé lors des attaques du 14 septembre 2023, marquées par une opération serbe au Kosovo, rappelant la prise de la Crimée, avec des forces surarmées et sans insignes. Le 24 septembre, dans le nord du Kosovo à majorité serbe, des affrontements ont éclaté entre la police kosovare et un commando paramilitaire serbe, apparemment orchestrés par un responsable politique serbe local, Milan Radoicic. Le 2 octobre, la Serbie a affirmé avoir réduit le niveau de ses troupes le long de la frontière avec le Kosovo, tout en maintenant son refus de reconnaître l'indépendance proclamée en 2008 par sa province majoritairement albanaise, désignant la frontière comme une "ligne administrative".

Dans un communiqué de presse des Nations Unies en date du 23 octobre 2023, il est mentionné des nouveautés dans les relations entre la Serbie et le Kosovo, ainsi que des développements dans le cadre de la situation en cours dans les Balkans.

De plus, la guerre au Kosovo et dans les Balkans a laissé des familles en quête de Vérité et de Justice. M. Turk a félicité ces familles pour leur persévérance. Cependant, de nombreuses personnes touchées par ces événements continuent de subir des menaces, des actes d'intimidation et des discours haineux. Il est alarmant de constater une rhétorique qui remet en question les décisions des tribunaux, nie la réalité des crimes commis, justifie les atrocités et glorifie les criminels de guerre. M. Türk a souligné que ces problématiques représentaient toujours des défis majeurs pour l'accès à la justice, la réparation des préjudices subis et la préservation de la mémoire des événements tragiques.

La barrière de la langue est un obstacle important à la collaboration avec les associations membres de la FEMED de cette région, même si l'utilisation d'outils de traduction numériques facilite aujourd'hui l'établissement d'une communication suffisante.

Qu'est-ce que la FEMED?

La Fédération euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées (FEMED) est une fédération de **25 associations** de familles de victimes et de groupes de protection des droits humains établis dans **11 pays** du pourtour méditerranéen.

Créée en 2007 avec pour objectif d'unir les familles de victimes à travers la région euro-méditerranéenne et de les sortir de l'isolement, la FEMED a depuis travaillé sans relâche pour mettre fin au phénomène de disparition forcée et pour apporter la Vérité et la Justice aux familles.



Membres de la FEMED

Algérie

Collectif des Familles de Disparus en Algérie (CFDA)
SOS Disparus
Djazairouna
Somoud



Bosnie - Herzégovine

Mères de Srebrenica
Femmes de Srebrenica
Association de personnes tuées et disparues de Vrbanja



Chypre

Association des familles de martyrs et
vétérans de guerre (KKTC)
Truth Now



Turquie

YAKAY-Der
Association des droits humains (IHD)
Mères pour la paix
MEYA-Der

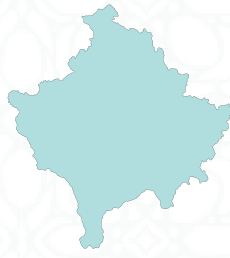


Irak

Al Ata'a for Human Rights



Kosovo
"Shpresimi / Hope" Suhareka



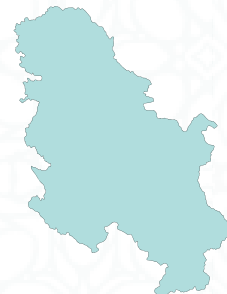
Liban
Centre libanais des droits humains (CLDH)
Soutien aux libanais en détention (SOLID)
Comité des familles de personnes disparues ou kidnappées

Libye
Human Rights Solidarity



Maroc
Association des parents et amis de disparus au Maroc (APADM)
Comité de coordination des parents de disparus
Association marocaine des droits de l'Homme (AMDH)
Organisation marocaine des droits de l'Homme (OMDH)

Serbie
Association des familles de personnes kidnappées
et disparues du Kosovo et de Metohija



Syrie
Comité pour la défense des libertés
démocratiques et les droits humains

II. Introduction

Au début de l'année, la FEMED a mené plusieurs activités, tant au niveau national, avec des événements mettant en avant le phénomène des disparitions forcées, qu'au niveau international, à travers des missions de plaidoyer et des formations. Des outils pour une communication plus efficace et des processus de collecte de fonds plus fluides ont été mis en place.

Le secrétariat de la FEMED a également participé à une formation en ligne organisée par une ONG française de défense des droits humains, la Plateforme des Droits de l'Homme (PDH), qui regroupe 29 ONG de défense des droits humains, dont la FEMED est membre. Le cours était consacré à la gestion de projet, et plus spécifiquement au suivi et à l'évaluation de projet.

Le secrétariat de la FEMED a défini un calendrier de diffusion pour les épisodes de podcast, choisi les pays sur lesquels les podcasts seront centrés, et identifié des thèmes correspondant à chaque contexte dans lequel la disparition forcée prend forme. Un épisode d'introduction, ainsi que celui sur l'Égypte, ont été écrits.

La FEMED a commencé tout le travail de préparation à la formation sur les mécanismes de justice transitionnelle et les mécanismes internationaux de protection des droits de l'Homme, destinée aux jeunes générations de défenseuses des droits humains et aux jeunes membres de familles de personnes disparues qui aura lieu en avril 2024 à Paris. Pendant plusieurs semaines, les différentes associations membres de la FEMED ont sélectionné des candidats âgés de 25 à 30 ans au Liban, en Irak, en Algérie et au Maroc en respectant la parité hommes-femmes.

Parallèlement, l'équipe de la FEMED a travaillé à l'identification d'intervenants correspondant aux thèmes qui seraient abordés lors de la formation. Ainsi, les experts de l'Institut francophone pour la justice et la démocratie - Louis Joinet (IFJD) animeront cette formation, aux côtés du président du Comité des disparitions forcées des Nations Unies et d'autres grandes figures du droit international des droits de l'Homme.

III. Activités réalisées

Formation à Erbil & rencontre avec les autorités irakiennes

Formation sur les techniques de plaidoyer et l'influence politique

Du 26 février au 1er mars 2023, la FEMED a organisé une formation complète sur le plaidoyer et l'influence politique qui s'est tenue à Erbil, au Kurdistan irakien. La session a réuni 17 participants d'Irak, du Liban et de Turquie, qui représentaient leurs associations luttant contre les disparitions forcées. L'objectif principal était de doter les participants des outils et des techniques nécessaires pour mettre en place des stratégies de plaidoyer efficaces. Cette formation faisait suite au cycle de formation qui a été organisé par la FEMED à Bagdad et à Zarzis sur les techniques de documentation des violations des droits de l'Homme.

La formation couvrait les différentes phases d'un cycle de plaidoyer, y compris l'analyse, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation, ainsi que les compétences essentielles que sont la négociation, la formulation de messages et l'identification de ses interlocuteurs. La formation a également abordé des thèmes comme la recherche de financement et la gestion de projets. En effet, pour mener une mission de plaidoyer, il faut également trouver les fonds pour la mise en œuvre de celle-ci. Les participants ont ensuite travaillé en atelier. Ils ont été divisés en trois groupes, un par région, pour effectuer un exercice sur le montage d'un projet. Il leur a été demandé d'identifier le problème à résoudre, car cette même question se pose avant d'entamer une mission de plaidoyer, qu'elle se déroule au niveau national ou international. A partir de ce problème clairement identifié, les participants ont dû examiner toutes les questions qui tournent autour du problème, telles que le contexte qui a mené au problème, les différentes sources du problème et les actions qui pourraient mener à la résolution de celui-ci. Chaque groupe a, à la fin de cet exercice, exposé son projet.

A l'issue de cette formation, les participants ont développé de véritables stratégies de plaidoyer sous la direction du formateur, qu'ils ont prévu de mettre en œuvre en Irak et au Liban.

La formation a suscité beaucoup d'intérêt et a engendré une participation active, ce qui a favorisé un environnement d'apprentissage collaboratif. Un groupe WhatsApp a été créé pour faciliter la communication continue et le partage d'expériences entre les participants, à l'instar des initiatives de formation précédentes à Bagdad.

Rencontre avec les autorités irakiennes

Parallèlement à la formation à Erbil, une délégation de la FEMED et de son association membre irakienne, "Al Ata'a for Human Rights", a été à la rencontre des autorités régionales irakiennes. L'objectif était de mettre à jour la compréhension de la FEMED sur le projet de loi concernant les disparitions forcées et d'entamer un dialogue avec les autorités kurdes sur les attentes des familles de disparus et notamment leur besoin prioritaire qui est la Vérité.

Au cours de la mission de deux jours, la délégation a rencontré des représentants du ministère de la Justice du Kurdistan et la discussion s'est portée sur le cadre juridique lié aux disparitions forcées et à l'accès à la justice pour les familles des victimes. Des discussions similaires ont eu lieu avec le ministère de l'Intérieur du Kurdistan, portant sur les mécanismes publics de lutte contre la violence à l'égard des familles, en particulier du point de vue du genre. Les rencontres avec la Commission indépendante des droits de l'Homme ont porté sur des questions plus larges relatives aux droits humains en Irak, avec un vif intérêt pour la formation de plaidoyer de la FEMED.

La mission de plaidoyer s'est achevée avec une réunion en compagnie des représentants consulaires de la France et de l'Union européenne, soulignant l'importance de l'engagement international dans la lutte contre les violations des droits humains en Irak.

Conférence “Femmes et disparitions forcées : une double peine”

La conférence organisée par la FEMED à l’occasion de la Journée internationale des droits des femmes a porté sur la question des femmes et des disparitions forcées et les nombreuses violations qu’elles subissent, d’où l’intitulé de la conférence « Femmes et disparitions forcées : une double peine ». La disparition forcée, une tactique souvent utilisée par les États lors de conflits internes ou pour réprimer les mouvements d’opposition, existe encore aujourd’hui malgré les transformations. Bien que ce phénomène touche principalement les hommes, les femmes sont profondément affectées par les disparitions forcées en raison de leur vulnérabilité intersectionnelle dans les sociétés patriarcales.

Les femmes victimes de disparitions forcées portent un lourd fardeau psychologique, social, économique et juridique, et doivent souvent prendre soin de l’intégralité de leur famille en l’absence de leur proche disparu. Privées du droit à la Vérité, elles endurent des souffrances continues, entravant leur capacité à reprendre une vie normale. En outre, l’absence des hommes disparus exacerbe la marginalisation et l’oppression subies par les femmes dans de nombreuses sociétés méditerranéennes.

En dépit de leur victimisation, les femmes émergent souvent comme des défenseuses de la justice, de la vérité et de la responsabilité, risquant alors d’être la cible de nouvelles violences et persécutions.

La conférence visait à faire la lumière sur cette perspective des disparitions forcées relative au genre, avec des contributions d’universitaires et de militants. Parmi les intervenants figuraient des représentants d’Amnesty International France, du Haut Institut d’études internationales de l’Université Paris-Panthéon-Assas, du Mouvement politique des femmes syriennes et une travailleuse humanitaire spécialisée en droit international des droits humains. Cette conférence a réuni plus d’une soixantaine de personnes et le débat qui a suivi les interventions a été très riche en réflexion, en émotions et en propositions et recommandations.

Conférence "Le droit à la vérité : punir ou libérer les consciences ?"

Partout dans le monde, les disparitions forcées restent un phénomène répandu. Fréquemment utilisées comme stratégie de terreur par les États, dans le cadre de conflits armés internes, ou comme moyen de neutraliser les mouvements d'opposition ou de protestation, elles constituent une très grave violation des droits humains. Selon le contexte politique et géopolitique, les disparitions forcées sont, et ont été, généralisées et systématiques, ce qui, en droit international, les qualifie de crimes contre l'humanité.

En outre, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées stipule que les familles des personnes disparues sont également considérées comme des victimes. En effet, pour les familles, les conséquences d'une disparition forcée sont nombreuses et comprennent des aspects économiques, juridiques, administratifs, sociaux et, bien sûr, émotionnels et psychologiques. Être privé de la vérité et ne pas savoir ce qui est arrivé à un être cher est l'une des pires formes de violence. Le fait de ne pas connaître le sort ni le lieu où se trouve une personne est l'un des éléments de la disparition forcée.

La vérité est une condition préalable à la justice pour lutter contre l'impunité, reconstruire une société et garantir à tous ses citoyens la non répétition des crimes. En redonnant aux victimes leur voix, leur identité et leur histoire, la Vérité devient un moteur de transformation sociale, permettant aux sociétés de surmonter les traumatismes collectifs et de s'engager sur la voie de la pleine réalisation de l'État de droit.

Ainsi, dans le cadre de la Journée internationale pour le droit à la vérité sur les graves violations des droits de l'Homme et la dignité des victimes, la FEMED a organisé une conférence de plusieurs heures. Celle-ci a eu lieu aux Amarres, à Paris. Il y a eu une longue heure de débat entre des auditeurs et principalement Madame Naftali, sur les différentes expériences de justice transitionnelle en Amérique latine et la manière dont pourrait se transposer le droit à la vérité qui en a découlé à l'Algérie et au Maroc. Le sujet des disparitions forcées du fait des militaires français durant la guerre d'Algérie a également été abordé, en relation notamment au droit à la vérité qui est consacré par la convention dont la France est partie et motrice à l'échelle internationale.

La question de la vérité et de la mémoire a été au centre des débats en tant que responsabilité des chercheurs et des historiens vis-à-vis des familles qui cherchent désespérément à connaître le sort de leur proche disparu. Et enfin, les disparitions forcées commises par des groupes non étatiques ont été évoquées, par rapport aux combats entre les forces kurdes et les terroristes de Daesh.

Deux courts métrages sur les disparitions forcées ont été diffusés, l'un traitant de l'Algérie, et l'autre de trois pays que sont l'Algérie, le Maroc et le Bangladesh.



Mission de plaidoyer & rencontres avec des organes des Nations Unies à Genève

La FEMED s'est engagée dans une importante mission de plaidoyer du 26 février au 1er mars 2023, centrée autour de réunions avec des organes des Nations Unies à Genève. La délégation, composée de représentants de diverses associations en Irak, au Liban, en Libye, au Maroc, en Égypte et en Algérie, a présenté un aperçu de la situation des disparitions forcées dans leurs pays respectifs, ainsi que des informations sur des cas spécifiques à chaque rendez-vous. Au cours de cette mission, la FEMED a participé à la 130ème session du Groupe de travail des Nations Unies contre les disparitions forcées ou involontaires (GTDFI).

En outre, la délégation de la FEMED a participé à des réunions avec divers mécanismes spéciaux et rapporteurs au cours de sa mission de plaidoyer. Ces discussions ont porté sur un éventail de sujets, y compris le harcèlement subi par les familles de personnes disparues et de défenseur.euses des droits de la personne, en particulier en Égypte, en Algérie et au Maroc. La délégation a souligné le lien entre les mesures antiterroristes et les violations des droits humains, soulignant la nécessité d'efforts concertés pour lutter contre les disparitions forcées et les détentions arbitraires. Des cas individuels ont également été présentés pour illustrer des schémas plus larges de maltraitance, dans le but de promouvoir des stratégies de lutte contre les violations des droits humains à plus grande échelle.

Tout au long de ces engagements, la sûreté et la sécurité des familles touchées et des organisations de la société civile qui les défendent sont demeurées une préoccupation centrale. Les discussions ont souligné l'importance de protéger les défenseur.euses des droits humains et de préserver les libertés civiles face aux défis croissants dans la région euro-méditerranéenne. En collaborant avec les organes des Nations Unies et les rapporteurs spéciaux, la FEMED a cherché à amplifier la voix des personnes touchées par les disparitions forcées et à renforcer les efforts pour lutter contre ces graves violations des droits humains.

30 août : Campagne “Et si j’avais disparu ?”

La FEMED a mené une importante campagne intitulée "Et si j'avais disparu?" pour commémorer la Journée internationale des victimes de disparitions forcées ou involontaires. Cette initiative comprenait une série d'événements organisés en collaboration avec des associations de familles de disparu.es dans la région euro-méditerranéenne et en Amérique latine.

Un événement notable a été le rassemblement des familles des victimes et des groupes de défense des droits humains qui s'est tenu le 30 août 2023, à la Place de la Bastille à Paris. Le rassemblement a réuni divers collectifs de familles de disparu.es, des ONG internationales et de militants des droits de l'Homme. Parmi les intervenants notables figuraient des personnes directement touchées par les disparitions forcées, telles que les mères, les frères et sœurs et les conjoints des disparu.es, ainsi que des représentants d'importantes organisations de défense des droits humains comme Amnesty International. L'événement s'est conclu par un moment de silence observé localement et globalement, suivi par des hommages musicaux aux disparu.es.

Suite à cela, le 31 août, la FEMED a collaboré avec l'association Donde Estan France pour organiser une conférence sur la mémoire et la justice. La conférence a exploré le rôle des pratiques de mémoire, des historiens et des archivistes dans la lutte contre l'impunité et pour la vérité et de la justice. Des orateurs de renom ont partagé leurs points de vue sur l'importance de préserver la mémoire dans cette lutte.

Le 1er septembre, la FEMED a animé une conférence en partenariat avec l'association Aurore, offrant une plateforme aux victimes de disparition forcée pour partager leurs histoires et leurs luttes personnelles. L'événement, modéré par d'éminents défenseur.euses des droits humains, a réuni des intervenants de Syrie, de Libye, d'Égypte et d'autres régions touchées. Les témoignages de proches de personnes disparues ont souligné l'impact humain des disparitions forcées, en particulier au sein des communautés de migrants et de réfugiés.

Pour clôturer cette campagne, la FEMED a organisé une journée de sensibilisation sur la place de la République à Paris. L'événement comprenait une exposition de photos représentant des personnes disparues, des projections documentaires, des débats publics et des performances musicales. Les participants se sont engagés dans le dialogue et l'échange, sensibilisant à l'impact durable des disparitions forcées à l'échelle mondiale.

Étude sur les besoins des familles de disparu.es en Turquie

La FEMED a réalisé, entre 2020 et 2022, une étude sur les besoins des familles dans sept pays de la région Maghreb/Moyen Orient. Cette étude comprend 160 pages et a été intitulée « Besoin, d'espoir, besoin de réponses ». La FEMED a réussi à trouver des fonds pour étendre cette étude à la Turquie qui a malheureusement à connaître cette pratique ayant ciblé majoritairement les kurdes. La FEMED a donc procédé au recrutement d'une chercheuse pour mener cette étude en publiant un appel d'offres. C'est une chercheuse turque d'origine kurde, basée à Istanbul, qui a été sélectionnée.

Cette étude retrace l'histoire de la disparition forcée en Turquie depuis l'empire ottoman, pour arriver aux années 1980 et 1990, durant lesquelles la répression a été particulièrement forte, et les disparitions forcées, particulièrement fréquentes.

L'histoire et la situation de nombreuses associations turques pour la défense des droits humains y sont détaillées. De nombreux défis sont également exposés, tels que les fosses communes, les "maisons-tombes", les archives et les besoins des familles. Le droit relatif aux disparitions forcées, à la fois national et international, est rappelé. Enfin, des recommandations sont émises à l'État turc, aux associations et à la société civile, et à la FEMED.

Formation & ateliers sur les techniques de plaidoyer et l'influence des politiques à Hammamet en Tunisie

La même formation que celle s'étant déroulée à Erbil a été organisée du 26 au 29 septembre à Hammamet, en Tunisie sur les techniques de plaidoyer et l'influence politique, comprenant une série de sessions théoriques et d'ateliers pratiques.

La formation a réuni sept participants de la région maghrébine dont une représentante de l'Association marocaine pour la réhabilitation des victimes de torture (AMRVT / Maroc), un représentant de l'Organisation marocaine des droits de l'homme (Maroc), un représentant du Comité de coordination des familles des disparus au Maroc (Maroc), une représentante de l'association Djazaïrouna des familles victimes du terrorisme islamiste (Algérie), un jeune représentant de l'association Biladi (Libye) et une jeune représentante de l'association Anyakay-Der (Turquie).

Pendant quatre jours, les différentes sessions et ateliers ont couvert l'analyse des problèmes et des solutions, les tactiques et interventions, les principes de plaidoyer, le cadre juridique concernant les disparitions forcées, la participation des bénéficiaires, l'analyse des parties prenantes, l'analyse des processus décisionnels, techniques de négociation, phases de stratégie et de planification, formulation de messages et évaluation de projets pour du plaidoyer.

Les participants ont travaillé en trois groupes distincts sur la création d'un nouvel organe indépendant pour enquêter sur les disparitions forcées au Maroc, la révocation de la Charte de réconciliation nationale en Algérie, et la création d'un mécanisme international d'enquête et de sanction en Libye.

Table ronde pour la Journée internationale des droits de l'Homme & le 75ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH)

Le 8 décembre 2023, la FEMED a organisé une table ronde et une exposition portant sur de nombreuses figures féminines qui ont marqué l'histoire mais qui sont très méconnues du grand public. Le thème de l'événement était la participation des femmes, en particulier les femmes des pays du Sud, à la rédaction de la DUDH. Plus généralement, la FEMED, lors de cet événement, a mis en avant les femmes défenseuses des droits humains et le thème des disparitions forcées au prisme du genre.

Lors de la table ronde, deux défenseuses des droits humains ont donné une conférence sur la situation des droits humains et des disparitions forcées dans leurs pays respectifs. La situation de l'Algérie a été présentée par Nedjma Benaziza, petite-fille de disparue et membre du Collectif des familles de disparues en Algérie (CFDA). Sa grand-mère, Daouia Benaziza, alors âgée de 69 ans, a été enlevée à son domicile le 2 juin 1996 par des agents de la Sécurité Militaire algérienne.

Quant à la Syrie, c'est Nahed Badawi, une journaliste syrienne, qui a relaté son engagement en politique, en tant qu'opposante de gauche, et les déboires qui en ont découlé. Nahed a commencé son engagement politique en 1980, alors qu'elle était encore étudiante à l'université de Damas. Elle a milité dans le Mouvement démocrate de l'opposition dès les années 2000. Depuis, elle a été arrêtée à plusieurs reprises du fait de ses activités militantes. Elle a également été disparue pendant une année entière, détenue pendant plusieurs années, ainsi que torturée durant sa détention. Elle a finalement été forcée de quitter la Syrie, après que son ordinateur ait été volé dans son appartement. Comme il contenait toutes ses activités journalistiques, elle a rapidement compris qu'elle serait arrêtée si elle ne quittait pas rapidement le pays. Depuis, elle se bat pour les femmes, mais surtout pour la liberté et la démocratie.

La salle qui a hébergé la table ronde abritait une exposition de photos et de textes soigneusement préparée par les équipes de la FEMED. L'exposition a mis en lumière le combat d'une trentaine de femmes du monde entier, de la seconde moitié du XXe siècle à nos jours. Chaque article de la DUDH y était associé à une femme qui militait pour le droit en question. Des affiches explicatives sur les disparitions forcées, ainsi que sur le rôle des femmes dans la rédaction de la DUDH, étaient placardées pour informer les visiteurs. Ceux-ci étaient nombreux, certains sont entrés simplement pour parcourir l'exposition, tandis que plusieurs dizaines de personnes sont restées pour assister à la table ronde et aux échanges qui ont suivi. De nombreux étudiants, ainsi que des jeunes militants, étaient présents. Des personnes directement impliquées dans la cause, notamment des militants algériens et marocains, ont également assisté à l'événement.

IV. Communication

Devoir de Vérité

La revue semestrielle de la FEMED, intitulée "Devoir de Vérité", souligne l'engagement de l'organisation à soutenir les familles touchées par les disparitions forcées, en particulier les mères, les épouses, les filles et les sœurs de disparu.es. Ces femmes sont à l'avant-garde de la lutte contre les disparitions forcées et sont profondément touchées par la perte de leurs proches. La dernière édition, "Femmes et disparitions forcées : une double peine", met en lumière les conséquences économiques, psychologiques et sociales des disparitions forcées sur les femmes. Elle examine également les mouvements de mobilisation des femmes en réponse à cette violation des droits humains.

Des exemplaires sont envoyés à la Bibliothèque de France, distribués lors des événements de la FEMED et des missions de plaidoyer, et partagés avec les associations membres, les collectifs et les ONG de défense des droits humains. Cette publication sert à la fois d'outil de plaidoyer et de moyen de solidarité avec les familles touchées par les disparitions forcées, en soulignant les projets et les actions en cours visant à découvrir la Vérité et à obtenir la Justice. Au cours des mois d'avril à septembre, la distribution du magazine s'est poursuivie lors des activités, réunions et visites de plaidoyer de la FEMED, touchant ainsi un large public comprenant des associations membres, des partenaires et d'autres organisations de défense des droits humains.



Au cours des mois suivants, d'octobre à décembre, l'accent a été mis sur l'élaboration du prochain numéro de cette revue, intitulé « Et si vous aviez disparu ? ». L'équipe de la FEMED a collaboré avec ses associations membres pour déterminer le thème, en mettant l'accent sur le rôle des jeunes générations dans la promotion de la paix et des valeurs démocratiques dans le contexte des disparitions forcées.

Développement des réseaux sociaux

28 DÉCEMBRE 2023

Dans l'œil de la FEMED



Sri Lanka

LE NOUVEAU PROJET « SLAP » DEVRAIT RÉVÉLER LA VÉRITÉ SUR LES DISPARITIONS FORCÉES AU SRI LANKA

Le Sri Lanka a été une victime majeure du phénomène des **disparitions forcées**, avec des estimations allant de 15 000 à 60 000 victimes de ces crimes.

Le Sri Lanka Accountability Project (SLAP), soutenu par le **Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies (CDH)**, recueille des preuves de ces crimes de guerre présumés qui pourront être utilisées lors d'un futur procès.

Les **familles** des victimes, qui veulent que **Justice** soit rendue, apportent leur aide en **partageant des informations** sur les personnes disparues et les circonstances de leur disparition. Le **gouvernement s'oppose fermement** au projet SLAP, soutenant que celui-ci enfreint la souveraineté du Sri Lanka.

Les **prochaines sessions** du CDH en **mars 2024** devraient mettre à l'épreuve les arguments du gouvernement srilankais selon lesquels le SLAP est "intrusif et politiquement motivé."



La FEMED a fait beaucoup d'efforts pour améliorer ses communications sur les réseaux sociaux. De nombreux visuels ont été créés, à partir de la charte graphique préalablement élaborée. Pour faire de la FEMED une plateforme de connaissances et d'informations sur les disparitions forcées dans les pays couverts par son mandat, des nouvelles sont publiées tous les jours en story Instagram. Elles reviennent sur une actualité récente importante relative aux disparitions forcées, ou plus largement aux violations des droits humains, dans les pays d'action de la FEMED et à l'international. Ces informations sont ensuite conservées en story à la une sur Instagram pour informer le plus grand nombre sur la situation des disparitions forcées.



Décembre



Novembre

TURQUIE HARCÈLEMENT JUDICIAIRE DES MÈRES DU SAMEDI



01

La Fédération Euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées condamne la répression à laquelle sont exposées les Mères du Samedi.

Depuis 1995, celles-ci organisent des manifestations sur la place Galatasaray à Istanbul, exigeant la Vérité sur le sort de leurs enfants disparus, ainsi que la poursuite des auteurs de ces disparitions. Ces sit-in qu'elles organisent chaque samedi avec les photos de leurs proches disparus ont permis de maintenir la mémoire collective vivante et de faire connaître les disparitions forcées en Turquie, tant au niveau national qu'international.



02

Les Mères du Samedi sont accusées d'avoir violé la loi sur les réunions et les manifestations, et sont donc poursuivies à ce titre. Le procès, dont la première audience se tiendra à Istanbul le 27 février, porte sur un sit-in ayant eu lieu en 2023, le 950ème organisé par cette association. Les tribunaux turcs ne semblent pas prendre en compte les décisions de la Cour constitutionnelle, qui avait déjà considéré en novembre 2022 que l'obstruction par les forces de l'ordre des veillées hebdomadaires du groupe violait le droit de rassemblement et de manifestation pacifiques, pourtant protégé par diverses instances internationales.



La page Facebook de la FEMED a été enrichie quotidiennement, avec à la fois des posts relatifs à ses activités et événements, et des republications de posts importants d'autres associations de défense des droits humains, relatifs aux disparitions forcées.

Site Internet

Le Site internet de la FEMED a été tenu à jour tout au long de l'année. Les activités de la FEMED ont été mises en avant, les parutions ont été ajoutées sur la page qui leur est dédiée, et plusieurs communiqués de presse ont été publiés. Le site a été souvent rafraichi mais l'équipe travaille actuellement à le restaurer pour qu'il soit plus au fait des avancées récentes.

Annexe photos

Genève, mai 2023



Tunisie, septembre 2023



Irak, février-mars 2023